ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

téléphone

Question écrite n° 119729

Texte de la question

M. Pierre Bédier attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'inquiétude d'une catégorie de la population sur les dangers éventuels pour la santé générés par une exposition prolongée aux radiofréquences (WIFI, WIMAX, téléphone sans fil DECT). Même si, jusqu'à présent, l'hypothèse d'un risque pour la santé des personnes demeurant à proximité des antennes-relais n'a pas été prouvée de manière absolue scientifiquement, certains citoyens s'inquiètent de problèmes d'allergie pour les personnes qui vivent à proximité de ces antennes. Il lui demande comment faire progresser la prise en compte des seuils d'émission des installations de manière à ce qu'ils restent en deçà des valeurs limites d'exposition aux champs électromagnétiques admissibles sans risque pour la santé humaine et dans le respect des normes européennes applicables en ce domaine.

Données clés

Auteur : M. Pierre Bédier
Circonscription : Yvelines (8e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 119729
Rubrique : Télécommunications
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2064